

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



- Jusqu'à **2 300€** pour vos travaux
de rénovation écologique

- Sans condition de ressources

**Bon pour mon budget,
bon pour la planète !**

0 800 730 991

Service & appel
gratuits

primeecologis91.fr



Critères pour bénéficier de la Prime éco-logis 91 du Département

Cette nouvelle aide s'adresse à tous les Essonnais. Pour en bénéficier, il faut :

- être propriétaire occupant
- engager des travaux dans sa résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de deux ans
- entreprendre 1, 2 ou 3 travaux pour un montant minimum de 3000 € HT
 - Isolation de toiture, des murs ou des planchers bas
 - Remplacement des menuiseries simple vitrage
 - Chauffage / eau chaude sanitaire au gaz
 - Énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique, électricité solaire (panneaux photovoltaïques), chauffage au bois ou biomasse
 - Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 - Calorifugeage des systèmes de production ou de distribution de chaleur/eau chaude sanitaire
 - Ventilation
- faire appel à une entreprise portant la mention RGE (Reconnu garant de l'environnement)

Pour aller plus loin et faire sa demande en ligne :

primeecologis91.fr



Quel est le montant de la Prime éco-logis 91 ?

La Prime éco-logis 91 s'élève à **30 % du montant hors taxe des travaux engagés** (fourniture et main d'œuvre) pour un minimum de 3 000 € et un maximum de 6 000 € HT, soit une prime pouvant aller jusqu'à **1 800 €**.

À cela s'ajoute un **bonus écologique de 500 €** pour l'usage d'isolants biosourcés ou recyclés, la végétalisation de la toiture après son isolation ou encore l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (pompes à chaleur, chauffage au bois, panneaux solaires).

Si vous choisissez de **remplacer uniquement vos menuiseries*** (du simple vitrage au double ou triple vitrage performant), la Prime éco-logis 91 est forfaitaire : **900 €** à condition d'engager un minimum de 3 000 € HT de travaux.

* Fenêtres, portes fenêtres et fenêtres de toit.

Soit une aide départementale comprise entre **900 € et 2 300 €** en incluant le bonus écologique.



0 800 730 991

Service & appel gratuits